



**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU SMED13**

**Séance du 07 SEPTEMBRE  
2021  
Présidence : Didier KHELFA**

**N°2021- 32**

**OBJET : - Répartition des fonds Facé – ELECTRIFICATION RURALE – année 2021 -  
TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET SECURISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ENERGIE ELECTRIQUE**

L'an deux mil vingt et un et le 7 septembre à 10h00, le Bureau syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13 à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint :

**Il est exposé :**

**1. COMMUNES ELIGIBLES AUX AIDES ELECTRIFICATION RURALE**

Le CAS FACE (Compte d'affectation spécial « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale »), fait l'objet d'Autorisations d'engagements correspondant aux aides à répartir, par département et couvre au maximum 80 % de travaux éligibles HT.

Sur le département des Bouches du Rhône, et suite à l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 portant classification des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale, les communes désignées sont au nombre de 30 :

Il s'agit de :

ALLEINS  
AUREILLE  
AURONS  
LA BARBEN  
LES BAUX DE PROVENCE  
BEAURECUEIL  
BELCODENE  
BOULBON  
CABANNES  
CHARLEVAL  
CHATEAUNEUF LE ROUGE  
CORNILLON-CONFOUX  
EYGALIERES  
LAMANON  
MAILLANE

MAS BLANC DES ALPILLES  
MAUSSANE LES ALPILLES  
MEYRARGUES  
MOLLEGES  
SAINT ANDIOL  
SAINT ETIENNE DU GRES  
SAINT MARC JAUMEGARDE  
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES  
LE PARADOU  
SAINT ANTONIN SUR BAYON  
SAINT ESTEVE JANSON  
SAINT PAUL LEZ DURANCE  
VAUVENARGUES  
VERNEGUES  
VERQUIERES.

## 2. MONTANTS DES DOTATIONS ET CRITERES D'ATTRIBUTION

### - Montants des aides à l'électrification rurale

Le Conseil à l'électrification rurale, réuni le 10 mars 2021, a souligné l'évolution des modalités de l'attribution des aides à l'électrification rurale et de leur gestion. Au Décret du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale font suite divers arrêtés en date du 13 avril 2021 qui en précisent les modalités d'application.

Quelques changements essentiels sont à souligner :

- Les sous-programmes de fils nus et fils nus à faible section sont réunis.
- Les taux d'aides ne sont pas systématiquement de 80% sur certains sous-programmes.
- La dotation départementale peut subir une réfaction, soit lorsque le regroupement de la compétence n'est pas suffisamment réalisé dans le Département, soit lorsque la consommation des crédits octroyés lors des années antérieures est insuffisante.
- L'état prévisionnel des travaux, objet de la dotation départementale, doit être transmis dorénavant **avant le 30 septembre** de l'année de programmation.

Pour le département des Bouches-du-Rhône, le montant total des dotations pour l'année 2021 s'élève à **951 500 €** :

- Dotation Renforcement : 616 700 €
- Dotation Extension : 155 600 €
- Dotation Enfouissement : 66 300 €
- Dotation Sécurisation : 112 900 €

### - Critères d'attribution des aides

Les opérations de sécurisation et renforcement du réseau électrique présentées pour attribution sont prioritaires car elles répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

- Plainte client,
- Chutes de tension supérieure à 10 %,
- Nombre important de clients mal alimentés,
- Longueur de tronçon du départ supérieur à 2 km,
- Tête de départ en surcharge,
- Autorisation d'urbanisme en cours ou à venir nécessitant un renforcement en plus de l'extension (raccordement) du réseau

Chaque opération a fait l'objet d'une analyse à travers le dossier de criblage de l'exploitant Enedis, d'une visite terrain, d'une étude de simulation avec le renforcement ou la mise en sécurité projetés, d'un chiffrage et de cartographies.

**3. REPARTITION DES SOUS-PROGRAMMES FACE 2021**

*N.B. : La description des travaux projetés pour chaque opération est jointe en annexe*

- **Répartition du sous-programme : « Renforcement »**

7 opérations sont présentées pour un montant d'aides de **616 700 €**.

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	FACE (80 % HT)
2021.ErA.SMED.056	AUREILLE	Renf.BT poste "CLAVEL" par "SAUQUE" - Route des Fioles - RD25B	25 713 €	20 570 €
2021.ErA.SMED.057	BOULBON	Renf.BT poste "CLASTRE" et remplacement poste PRCS par 4UF "LONE" - Avenue de la Montagnette - D35	259 501 €	207 601 €
2021.ErA.SMED.058	CABANNES	Renf.BT poste "ST-PIERRE" - RD26	30 374 €	24 299 €
2021.ErA.SMED.059	MOLLEGES	Renf.BT et remplacement poste H61 par PSSA "DEGANELLE" - Chemin de Bouscaron	77 872 €	62 298 €
2021.ErA.SMED.060	PARADOU	Renf. BT poste "PARABAS" - Route des Arcades et Route de Brunelly - D78E - Tranche 1	44 116 €	35 293 €
2021.ErA.SMED.061	SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Renf.BT poste "MARCHE" et "PINS" Avenue Mireille - Chemin Romain d'Arles à St-Remy	246 818 €	197 454 €
2021.ErA.SMED.062	VERNEGUES	Renf.BT poste "CAZAN" - Route de Lambesc - RN7	86 481 €	69 185 €
<b>TOTAL</b>			<b>770 875 €</b>	<b>616 700 €</b>

- **Répartition du sous-programme : « Extension »**

2 opérations sont présentées pour un montant d'aides de **155 600 €** :

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	FACE (80 % HT)
2021.ErE.SMED.063	CABANNES	Renf.BT poste "LEVEQUE" par poste "AGILITY" - Route d'Avignon - RD24	51 641 €	41 313 €
2021.ErE.SMED.064	LAMANON	Renf.BT poste "SOLEIL" par poste "JARDIN" - Rue des Acacias	142 859 €	114 287 €
<b>TOTAL</b>			<b>194 500 €</b>	<b>155 600 €</b>

- Répartition du sous-programme : « Sécurisation »

3 opérations sont présentées pour un montant d'aides de **112 900 €** :

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	FACE (80 % HT)
2021.ErS.SMED.065	SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Sécurisation BT poste "PINS" - Avenue Mireille	80 674 €	64 539 €
2021.ErS.SMED.066	VAUVENARGUES	Sécurisation BT poste "MATTES" - Route d'Aix - RD10	33 173 €	26 538 €
2021.ErS.SMED.067	VERNEGUES	Sécurisation BT poste "CAZAN" - Route de Lambesc - RN7	27 278 €	21 822 €
<b>TOTAL</b>			<b>141 125 €</b>	<b>112 900 €</b>

- Répartition du sous-programme : « Enfouissement »

1 opération est présentée pour un montant d'aides de **66 300 €** :

N° SMED	COMMUNE	LIEUX DES TRAVAUX	MONTANT OPERATION HT	FACE (80 % HT)
2021.ErC.SMED.068	MAS-BLANC-LES-ALPILLES	Enfouissement BT poste "PLAN" et "BAGATELLE" - Chemin du Pavillon - Tranche 1	82 875 €	66 300 €
<b>TOTAL</b>			<b>82 875 €</b>	<b>66 300 €</b>

Il convient de :

- Demander l'approbation des sous-programmes FACE 2021 « Renforcement », « Sécurisation » et « Enfouissement » des réseaux – SMED13 maître d'ouvrage,
- Autoriser le Président à signer les conventions de financement et à lancer et signer les marchés d'études et de travaux, ainsi que tout autre document se rapportant à ces programmes.

**Le Bureau Syndical après en ouï l'exposé et après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d' :**

**Article 1 :** Approuver les sous-programmes FACE 2021 « Renforcement », « Sécurisation » et « Enfouissement » des réseaux – SMED13 maître d'ouvrage, ci-dessous.

- **Article 2 :** Autoriser le Président à signer les conventions de financement et à lancer et signer les marchés d'études et de travaux, ainsi que tout autre document se rapportant à ces programmes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président,



Didier KHELFA